



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Mont de Marsan, le

15 NOV 2018

Direction

Délégation Territoriale de Mont-de-Marsan

Affaire suivie par : M Stéphane CARDOT

Tél : 05 58 51 30 64

Mél : stephane.cardot@landes.gouv.fr

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes de Chalosse-Tursan, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le Point de Vue de l'Etat (PVE), en complément du Porter A Connaissance (PAC).

Le Point de Vue de l'Etat est un document rédigé en amont de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui vise à aménager le territoire durablement, tout en déclinant les politiques publiques prioritaires.

Ce Point de Vue de l'Etat est issu d'une analyse territoriale, menée avec la méthode de diagnostic partagé territorial, s'appuyant sur une approche géographique et socio-économique pour s'adapter à l'évolution du territoire de Chalosse-Tursan.

Cette méthode qui se déroule en deux temps est basée sur des démarches participatives et une représentation spatiale schématique : les caractéristiques et dynamiques saillantes du territoire sont d'abord déterminées pour faire émerger les enjeux.

Ce document est mis à disposition sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante : <http://www.landes.gouv.fr/porter-a-connaissance-de-l-etat-r458.html>.

Mes services et plus particulièrement ceux de la DDTM, restent à votre disposition pour une présentation de cette note d'enjeux et tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Le Préfet,

Frédéric PERISSAT

Monsieur Marcel PRUET,
Président de la Communauté de
Communes de Chalosse-Tursan
Immeuble les Violettes
40500 SAINT-SEVER